



ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE DU DISTRICT DE  
FOOTBALL DE LOT ET GARONNE

ASSOCIATION LOI 1901 Déclarée n° 1627

Siret 32275934100025

**Assemblée Générale Financière du lundi 22 novembre 2021**

à Villeneuve sur Lot - Maison des associations 54, rue de Cocquard

Appel des clubs à 19h00 - Début des travaux à 19h30.

**ORDRE DU JOUR**

**19H00 : Appel des clubs**

Vérification du pass sanitaire (obligatoire)

Vérification des pouvoirs : présentation obligatoire de la licence dirigeant et du Pouvoir si le représentant du club n'est pas le Président. Distribution des documents.

**19h30 : Début des travaux**

- Approbation du PV de l'AG Financière du 18 septembre 2020 à Foulayronnes
- Rapport de gestion du Président
- Présentation du compte de résultat 2020 / 2021 et du bilan au 30 juin 2021
- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes
- Approbation des comptes annuels 2020 / 2021
- Présentation du budget prévisionnel 2021 / 2022
- Approbation du budget prévisionnel 2021 / 2022
- Proposition d'une formule Coupes Seniors 2021 / 2022
- Présentation d'un projet de modification des RS Article 20 – B.2 (Ententes jeunes)
- Intervention des invités
- Buffet dinatoire

**POUVOIR**

Vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'article 11 des statuts du District de Lot et Garonne. Un club peut représenter au maximum une autre association.

Je soussigné(e) .....

Président(e) du club de .....absent(e)

à l'AG du 22 Novembre 2021

Donne pouvoir à M.....de mon club

N° de licence .....

Donne pouvoir à M.....

Du club de .....

N° de licence .....

De représenter mon club à l'Assemblée Générale Financière du District de Football de Lot et Garonne du 22 Novembre 2021.

**Signature et cachet du club (Obligatoires)**

**Rappel :** Pouvoir à confier à votre représentant – Tout représentant de club doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

Toute absence ou non représentation de club est passible d'une amende prévue par le règlement financier du District.